

Communiqué du commissaire provisoire de Swissmetal Industries SA aux médias du 4 août 2011

Swissmetal Dornach et Reconvilier: Paiement des salaires du mois de juillet assuré

Berne, le 4 août 2011. Le 20 juillet 2011, Swissmetal Industries SA a obtenu un sursis concordataire provisoire. Swissmetal Industries AG, avec ses deux usines à Dornach et à Reconvilier, n'avait pour l'instant pas pu verser les salaires du mois de juillet pour des raisons de liquidités. Les représentants du syndicat Unia, les cantons concernés de Soleure et de Berne ainsi que le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) ont intensément travaillé ces derniers jours en collaboration avec le commissaire provisoire afin d'obtenir une solution. Grâce à l'engagement de tous les intéressés, le versement des salaires du mois de juillet est maintenant définitivement assuré. Les collaborateurs concernés peuvent dès à présent s'annoncer au bureau du personnel de Swissmetal et signer une déclaration de cession en faveur de la caisse de chômage du canton de Soleure. Le virement du salaire sera effectué dans un délai maximal de trois jours ouvrables.

Par ce procédé, les cantons concernés, la caisse de chômage représentée par le Seco et le syndicat Unia effectuent une contribution pour la sauvegarde de l'avenir de Swissmetal Industries AG. Ils attendent maintenant de la part de toutes les autres parties concernées qu'elles fassent tout leur possible, pour qu'après la fermeture annuelle le travail puisse reprendre le lundi 8 août 2011 dans les deux usines de Swissmetal à Dornach et à Reconvilier.

Informations complémentaires

- Site internet du commissaire provisoire : www.sachwalter-swissmetal.ch
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, téléphone 031 357 00 00